



SOUCRIRE UN CONTRAT D'EAU

Les démarches sont à effectuer soit à l'accueil de la Régie aux horaires d'ouvertures au public soit par mail à l'adresse courrier@refg.fr avec les documents suivants :

- vous êtes locataire : bail de location signé
- vous êtes propriétaire : acte notariale signé ou compromis signé ou taxe foncière récente
- vous êtes un société : un KBIS récent

- pièce d'identité recto/verso ou permis de conduire ou passeport
- le nom de l'ancien locataire ou propriétaire ou entreprise
- numéro de téléphone
- date souhaitée de la mise en service

Un rendez-vous avec un technicien est nécessaire si le compteur est à l'intérieur ou pour un logement neuf : *(être disponible sur le créneau horaire de 2 h, du lundi au vendredi)*

- 8h-10h
- 10h-12h00
- 13h30-15h30
- 15h30-17h

❶ L'ouverture du contrat pourra être programmée seulement à réception de vos documents.

Tarifs de l'intervention : *(à réception de la totalité des documents)*

- 110 € le jour même
(Les demandes faites à partir de 16h, la veille pour le lendemain seront facturées à 110 euros)
- 55 € de 1 à 5 jours
- 33 € +5jours

15 Rue du Bois des Tours – 74130 BONNEVILLE – Tél : 04-26-78-26-62

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h35 à 12h00 - 13h40 à 16h45
Jeudi : 8h35 à 12h00 (uniquement par téléphone) - 13h40 à 17h30